



Envoyé en préfecture le 15/12/2021	Berger Levrault
Reçu en préfecture le 15/12/2021	
Affiché le 15/12/2021	
ID : 030-213000037-20211215-DEC2021132-CC	

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Réf. : DEC/2021/132/1.1

Objet : AVENANTS 2 et 3 Lot 1 - MISE EN CONFORMITE DU CINEMA MARCEL PAGNOL

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-27 en date du 11 juin 2020 donnant délégation au Maire pour, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu les décisions DEC/2021/51/1.1 du 7 avril 2021, et DEC/2021/63/1.1 du 16 avril 2021 attribuant le marché « **MISE EN CONFORMITE DU CINEMA MARCEL PAGNOL** »

Vu la décision DEC/2021/108/1.1 du 16 septembre 2021, accordant un avenant n°1 en plus-value à la société M. Marco Jean-Marc, pour le lot 1 Gros Œuvre – Cloisons - Doublage -

Considérant le besoin de rédiger 2 avenants en moins-value avec l'entreprise Marco Jean Marc – 288 rue des marchands – 30220 Aigues-Mortes, en raison de travaux non effectués, prévues au marché initial ;

DECIDE

Article 1 : de signer le 15 décembre 2021,

- l'avenant n°2 du lot 1 Gros Œuvre – Cloisons - Doublage avec l'entreprise Marco Jean Marc – 288 rue des marchands – 30220 Aigues-Mortes, pour un montant en **moins-value de 1 339,17€HT** (soit un écart de -3.31%)
- l'avenant n°3 du lot 1 Gros Œuvre – Cloisons - Doublage avec l'entreprise Marco Jean Marc – 288 rue des marchands – 30220 Aigues-Mortes, pour un montant en **moins-value de 1 591,66€HT** (soit un écart de -4.07%)

Nouveau montant du marché (marché initial + avenant 1 – avenant 2-avenant 3=)

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **37 445,84€**
- Montant TTC : **44 935,00€**

Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le 15/12/2021

ID : 030-213000037-20211215-DEC2021132-CC

Bonne
lecture

Article 2 :

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission e

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture ;

Article 4 :

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, 15 décembre 2021

Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN

Certifié exécutoire compte tenu des :
- date de transmission à la Préfecture :
- date d'affichage :

